

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-016-15762/24/BM

■ Attribution d'une subvention au Pôle Capénergies au titre de l'exercice 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n°5979 - n°6004 76936

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'innovation et le développement des filières d'avenir comptent parmi les orientations stratégiques majeures du nouvel agenda du développement économique de la Métropole, approuvé le 30 juin 2022.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Dans cette perspective et considérant que l'innovation et le développement des filières d'avenir (aéronautique-mécanique, énergie-environnement, industries créatives et numérique, micro-électronique, santé, tourisme et art de vivre) comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de soutenir l'association Capenergies.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle, grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés, issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés, en France et à l'international.

Le Pôle Capenergies fédère un réseau de 530 membres dont 60% se situent sur le territoire de la Métropole, qui compte des grands groupes industriels, 300 petites et moyennes entreprises, des organismes de recherche et de formation, des collectivités et des financiers dont les activités s'inscrivent en faveur du développement des filières énergétiques.

Afin d'accélérer et d'amplifier l'innovation au service de la transition énergétique, Capenergies a choisi pour la période 2023-2026 (phase V) de :

- Continuer d'articuler finement son action avec les priorités nationales en lien avec France 2030 et les CSF Nouveaux Systèmes Énergétiques et Nucléaires.
- Maintenir le haut niveau de qualité et d'interaction avec les collectivités.
- Renforcer la coopération avec les autres pôles au sein de la Smart Energy Alliance ainsi qu'avec Nuclear Valley sur le nucléaire, SCS sur le numérique, SAFE sur les e-carburants pour l'aérien, le pôle Mer Méditerranée pour les e-carburants dans le domaine et l'ensemble des pôles et clusters de la Région Sud pour aider à la décarbonation de leurs membres (et à la mise en place de plans de sobriété) en lien avec le dispositif PSI 4.0 Carbone de la Région Sud.
- Renforcer son action sur les projets européens à travers une politique active de développement du lobbying amont et une réorganisation de la gouvernance du pôle en la matière.

- Maintenir un financement privé supérieur à 55% grâce à l'augmentation ciblée de son nombre d'adhérents.
- Amplifier les actions visant à rapprocher recherche publique et privée et des entreprises pour faire émerger des projets collaboratifs.

L'action du pôle de compétitivité Capenergies en faveur du développement économique et de la transition énergétique se situe à la croisée de trois des six filières d'excellence autour desquelles la Métropole Aix-Marseille-Provence a bâti son Agenda de développement économique voté en juin 2022.

- L'énergie et l'environnement.
- Le maritime et la logistique en visant leur décarbonation.
- La filière aéronautique en visant sa décarbonation.

Le Pôle Capenergies contribue également à des actions transverses visant l'économie circulaire (valorisation de la chaleur, des déchets, communautés énergétiques, Ecologie Industrielle Territoriale). en particulier dans le domaine industriel qui est aussi au cœur de l'agenda du développement économique.

Ainsi, la participation directe de Capenergies aux travaux d'instances nationales et les interactions de Capenergies avec tout un réseau de partenaires thématiques nationaux permet au pôle de faire bénéficier la Métropole et les acteurs implantés sur son territoire d'informations qualifiées concernant les démarches filières nationales, et ainsi de permettre une meilleure anticipation et articulation des initiatives territoriales avec les impulsions de niveau national et de participer au rayonnement et à l'attractivité de la Métropole.

De même, l'appui aux projets développés sur le territoire de la Métropole participe directement à la transition environnementale souhaitée par la Métropole au profit des habitants de son territoire.

Enfin, le Pôle coopère avec les autres acteurs de l'innovation sur le territoire s'inscrivant spontanément en soutien des initiatives de la métropole : coordination de l'écosystème d'innovation, participation aux ateliers du Club Innov Provence, relai des appels à manifestations d'intérêts de la Plateforme d'innovation, attractivité etc.

Le programme d'actions 2024 du Pôle s'articulera autour de deux axes contribuant chacun aux objectifs de la Métropole :

- Gouvernance et animation du pôle :
 - o Gouvernance :
 - Labellisation des projets innovants des entreprises.
 - Participation aux groupes de travail liés notamment à la décarbonation de l'industrie (démarche Syrius, participation aux instances du laboratoire territorial industrie Fos-Berre, Pacte Gardanne-Meyreuil) et de contribution aux différents documents stratégiques pour la filière énergie environnement (en particulier ceux du Comité Stratégique de Filière (CSF) Nouveaux Systèmes Énergétiques (NSE) et de France Hydrogène).
 - Mise en œuvre de la stratégie générale du pôle décidée dans le cadre de « la phase V » des pôles.
 - o Accompagnement des projets d'innovation.
 - o Développement à l'Europe et à l'international.
 - o Emploi, formation.
 - o Accompagnement des entreprises dans leur stratégie de croissance, en favorisant au sein des entreprises, le déploiement d'actions en faveur de la transition écologique.
- Animation de l'écosystème sur les thématiques de la sobriété et de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de l'hydrogène et ses usages, du nucléaire et de la décarbonation des transports et de l'industrie.

- La contribution à l'animation des différentes filières d'excellence identifiées par la métropole par le biais de clubs thématiques (« H2Sud », « Innov'solaire », « Nucléaire », « Mobilité durable » et « Systèmes énergétiques »), webinaires, groupes de travail, événements...
- La participation aux actions sur les enjeux d'attractivité du territoire, de résilience / relocalisation des filières industrielles, d'installation de nouvelles usines industrielles, d'ancrage local et de diversification des entreprises vers les activités d'avenir, porteuses de création d'emplois.
- La détection des projets structurants dans le domaine de la transition énergétique, et leur accompagnement.
- La veille sur l'évolution des enjeux de la transition énergétique et de décarbonation de l'activité économique aux niveaux national et européen et sur les entreprises stratégiques des filières énergétiques bas-carbone des territoires d'intervention.

Au travers de cette animation, Capenergies vise à développer les filières d'excellence de l'énergie ciblées par la Métropole et participe à l'attractivité du territoire en contribuant à structurer et développer les filières de l'énergie.

Capenergies mène en particulier une action spécifique d'animation de la filière Hydrogène en résonance avec la forte dynamique de la zone industrialo portuaire de Marseille Fos en la matière.

Le Pôle s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions déclinant ces différents axes et détaillé en annexe 2 de la convention d'objectifs, objet du présent rapport.

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 50 000 euros. Pour les actions menées au titre du programme d'actions sur l'animation de la thématique énergies, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 40 000 euros.

Ce dossier de demande de subvention est référencé dans MGDIS sous les numéros 5979 et 6004.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle de son territoire, des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique ;
- Les orientations de l'Agenda du développement économique de la Métropole en faveur de l'innovation et des transitions.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée au Pôle de compétitivité Capenergies une subvention globale de 90 000 euros au titre de l'exercice 2024, dont 50 000 euros au titre du fonctionnement global et 40 000 euros au titre du programme d'actions sur l'animation de la thématique énergies.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs à conclure avec le Pôle de compétitivité Capenergies ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80 % et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement Chapitre 65 - fonction 67 - nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SFDT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES